

## Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (D.E.A.E.S.)

Spécialité « Accompagnement à la vie collective »

### L'ISSM, votre partenaire pour une formation de qualité

**Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES), remplace le diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP) depuis 2016.**

L'Accompagnant Educatif et Social accompagne des enfants, des adolescents, des adultes, des personnes vieillissantes ou des familles, en prenant en compte leurs difficultés liées à la maladie, au handicap, à l'âge, et/ou aux conséquences de leur situation sociale de vulnérabilité. Il les accompagne dans les actes du quotidien, dans les activités de vie sociale, et veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de leur autonomie. Ses interventions contribuent à l'épanouissement de la personne dans ses divers lieux de vie possibles, ainsi qu'à sa participation à la vie sociale et citoyenne.

Le DEAES atteste des compétences requises pour réaliser ces accompagnements au quotidien, tout en coopérant avec l'ensemble des professionnels concernés.

La fusion entre le DEAVS et le DEAMP favorise une vision décloisonnée, de façon à mieux prendre en compte les logiques de parcours, entre accompagnement à domicile et vie en établissement.

La formation conçue par l'ISSM conjugue la qualité de la technicité indispensable avec la recherche constante d'une posture professionnelle réfléchie, favorisant à la fois la relation à la personne et le sens éthique de l'intervention.

Elle s'appuie sur 1 socle commun et peut se décliner en 3 spécialités : Vie à domicile, Vie en établissement, Education inclusive et vie ordinaire.

**Pour la rentrée de septembre 2018, l'ISSM propose une action de formation ciblée sur la spécialité « Accompagnement à la vie collective » destinée aux salariés, en lien étroit avec les besoins des établissements et services.**

## La spécialité « Accompagnement à la vie collective en établissement »

---

**La spécialité « accompagnement à la vie collective en établissement »** permet un exercice professionnel dans de nombreuses structures : IME, IMP, IMPro, IEM, ITEP, Foyers de vie, FAS, FAM, MAS, SAJ, EHPAD, MARPA, Accueil de jour, MECS, CHRS, ...

Le professionnel ainsi qualifié contribue au soutien des relations interpersonnelles et de la qualité de vie de la personne dans une structure de vie collective.

### Conditions d'accès à la formation

---

Définies par l'Arrêté du 29/01/2016.

Aucun diplôme requis pour entrer en formation d'AES. Accès à la formation effectif après la réussite aux épreuves de sélection.

Cette sélection se compose d'une épreuve écrite d'admissibilité et d'une épreuve orale d'admission :

- Epreuve écrite de 1h30 sur 10 questions d'actualité pour identifier les capacités du candidat à rédiger, à présenter et à justifier ses idées de façon ordonnée
- Epreuve orale d'admission devant un jury pour vérifier l'aptitude et la motivation pour la profession, repérer d'éventuelles incompatibilités ainsi que le potentiel d'évolution personnelle et professionnelle.

**Prochaine sélection : 28 et 29 juin 2018**

Participation aux frais de sélection :     35 € pour l'écrit  
  90 € pour l'oral

### Coût et financement

---

Coût de la formation : 6 030 €

**Formation ouvertes aux salariés : contrats d'apprentissage, contrats de de professionnalisation, congés individuels de formation.** Selon le cas, co-financement possible par l'OPCA de l'employeur.

Pour plus de renseignement nous contacter.

L'ISSM conduit une démarche Qualité et est référencé Datadock.



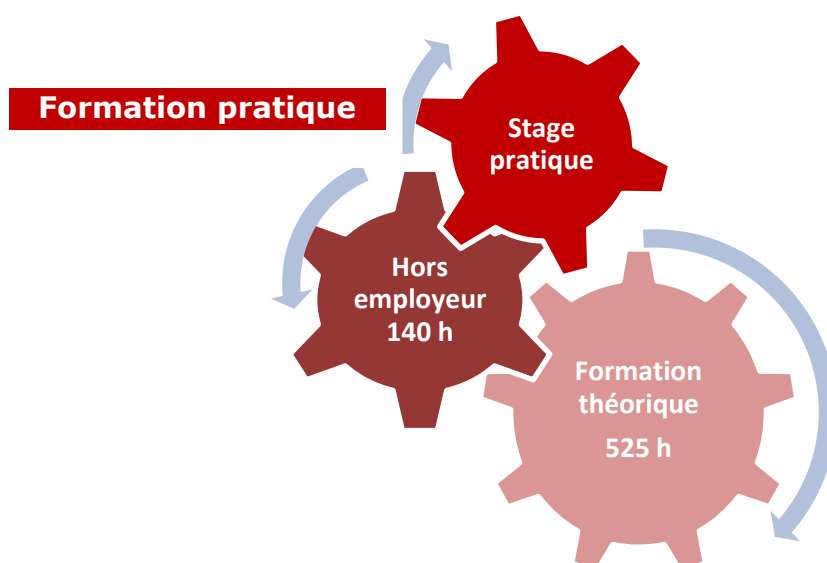
## Organisation de la formation

Cette formation modulaire se déroule sur le mode de l'alternance :

**Enseignement théorique** : 525 heures, dont 7h de certification.

**Enseignement pratique** : 840 heures. Pour les stagiaires en situation d'emploi un stage de 140h est prévu hors employeur.

**Formation sur une durée totale de 21 mois, de septembre 2018 à mai 2020.**



La formation se décompose en 4 domaines :

Domaine de formation (DF)	Enseignement théorique	Durée (Socle commun + spécialité)
<b>DF1</b> Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale		<b>140h</b> (126h + 14h)
<b>DF2</b> Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité		<b>161h</b> (98h + 63h)
<b>DF3</b> Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés		<b>91h</b> (63h + 28h)
<b>DF4</b> Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne		<b>112h</b> (70h + 42h)

Des dispenses ou allègements sont possibles en fonction des diplômes des candidats.

**Coordination pédagogique** : M. Pierre MONNET

## Les plus-values de l'ISSM

---

- Un calendrier équilibré
- Une progression réfléchie, un accompagnement personnalisé et réactif, s'appuyant sur une évaluation continue des acquis
- Une expertise reconnue dans le travail éducatif et social, avec une vision transversale
- Un engagement dans la recherche et l'ouverture à des projets internationaux
- Une pédagogie active, individuelle et en groupe qui fait appel à l'initiative et à la responsabilité des stagiaires, avec :
  - + Une équipe de formateurs permanents
  - + Des enseignants praticiens et experts, professionnels et universitaires, ancrés dans le territoire
  - + Un centre documentaire informatisé
  - + Des formations continues diversifiées à l'intention des professionnels en exercice.

## Contact

---

### Site de MULHOUSE

Elisabette GIORDANI

☎ : 03 89 33 57 91

✉ : [contact@issm.asso.fr](mailto:contact@issm.asso.fr)

### Site de COLMAR

Valérie VALTON

☎ : 03 89 79 26 48 ou 03 89 33 42 33

✉ : [v.valton@issm.asso.fr](mailto:v.valton@issm.asso.fr)

## Plus d'information

---

Sur le site de l'ISSM : [www.issm.asso.fr](http://www.issm.asso.fr)

Documents à télécharger :

- Contenu détaillé des différents domaines de formation
- Fiche d'inscription
- Règlement d'admission



📍 ISSM  
4 Rue Schlumberger  
68200 Mulhouse

Tél. +33(3)89 33 20 00

Fax. +33(3)89 59 59 98

✉ [contact@issm.asso.fr](mailto:contact@issm.asso.fr)